

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Le présenté à l'évêque de Lion qui l'admit dans son diocèse, lui donna la juridiction spirituelle et l'autorisa à exercer les autres fonctions ecclésiastiques

g Il a quitté son pays demi an avant qu'il fut occupé par les français il sortit immédiatement du séminaire d'Annecy ayant fait cinq ans de Théologie à Annecy et ses autres classes inférieures, il n'a exercé aucun employé en paroisant.

h Il n'a point d'autres fonctions que celle de la Chapelle, il vaque aux exercices de son état de prêtre du diocèse, prédications et autres quand il est requis et que ses occupations le lui permettent.

IV  
Rapports économiques

- 12° Le Collège de St Maurice a quarante mille florins d'obligation soit au le soit au 5° plus deux bats chaque dix quintaux de Marchandise qui desant, les dits deux bats ont été donnés par l'ancien gouvernement du valais
- d. les fonds des écoles ne sont réunis à aucun autre
- 13° on ne paye rien pour être admis.
- 14° le conseil dans le devant fournissait les chambres des Chapelles à la maison de ville dans le nouveau régime l'abbaye fournit 3 chambres pour l'enseignement et une quatrième pour le zème instituteurs qui paye sa pension dans la communauté
- a Le bâtiment a souffert et souffre par les nombreux et fréquents passages des troupes...
- L'ancien gouvernement payait 15 louis au premier, 15 au second, 16 au troisième instituteurs. Le nouveau en a promis autant trop modique à pointement pour un état qui demande autant de soins, de zèle, de patience, et de formés qui de talents et de travail. surtout quand les instituteurs sont obligés de se fournir les heures nécessaires à l'enseignement comme il arrive à St Maurice.

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX

- 1° Nom de l'endroit où est située l'école? *St Maurice*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *paroisse de St Maurice; agence d'Evionnaz*
- d. District *De St Maurice*
- e. Canton *Du valais*
- 2° Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *La Rappe un quart d'heure 11 maison hameau; chez-franc, Espinias éloigné d'une demie lieue 3 maison*  
(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)  
*La Rappe Village à un quart de lieue contenant 13 maison*
- 3° Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *La Rappe Village chez-franc Espinias hameau*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *La Rappe - 3 est de Espinias - 4 chez-franc 2*

Evionnaz n° 88.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *à St. Maurice une lieue*

a. Leurs noms. ~~St. Maurice~~ *St. Maurice*

b. Leurs distances réciproques.

I I.

## INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *la doctrine chrétienne et Grammaire Française*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *depuis la semaine jusqu'à la fin de l'été seulement en hiver la durée est d'environ 2 heures chaque*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *est le matin deux heures et le soir autant et quelquefois*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *les Chargeans de la Commune de concert avec le Curé*

b. D'où est-il? *de la Cité d'Aoste*

c. Son nom *Sebastien Castel*

( 3 )

d. Son âge. *est d'environ 30 ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *point*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *deux hivers*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *laboureur de Campagnole*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Il y en a 23*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Séparés*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *bay. 9 par enfans*

15°. Bâtiment de l'école. *point*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *La Commune loue une chambre payée par les Ecoliers*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

182

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Nourris etoués par les Ecoles*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *quatorze Ecu petite. 307. 18*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme des *Legats*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

182

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

*Salvan No. 34.*

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Salvan*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Salvan*

d. District *de St Maurice*

e. Canton *de Valais*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Demi quart d'heures*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Mi-ville, Granges, Trotenz, Marcoltes, Ville chef-lieu*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?